



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.183/SR.207
3 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 207^e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 27 juillet 1994, à 15 h 30

Président : M. CISSÉ (Sénégal)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DE PALESTINE

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES PAYS NON ALIGNÉS, LES RÉUNIONS DE L'OUA, LE SÉMINAIRE SUR LE COMMERCE PALESTINIEN ET LES BESOINS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS DU PEUPLE PALESTINIEN ET LE COLLOQUE RÉGIONAL D'ONG POUR L'AMÉRIQUE DU NORD SUR LA QUESTION DE PALESTINE

ASSEMBLÉE INTERNATIONALE D'ONG DES NATIONS UNIES ET COLLOQUE D'ONG EUROPÉENNES SUR LA QUESTION DE PALESTINE, GENÈVE, 29 AOÛT AU 1^{er} SEPTEMBRE 1994

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, Bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 15 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. L'ordre du jour est adopté.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DE PALESTINE

2. Le PRÉSIDENT rappelle au Comité qu'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont signé le 4 mai 1994 au Caire un accord sur le retrait d'Israël de la bande de Gaza et de la région de Jéricho et le transfert de l'autorité à Gaza et dans la région de Jéricho à l'OLP. Le 1er juillet 1994, Yasser Arafat s'est rendu dans ces régions et a décidé d'établir sa résidence permanente dans la bande de Gaza. L'accueil enthousiaste qui lui a été réservé peut être considéré comme une importante manifestation de l'étendue de l'appui populaire en faveur du processus de paix.

3. Le Secrétaire général a nommé, avec effet au 1er juin 1994, un secrétaire général adjoint qui servira de coordonnateur spécial dans le territoire occupé. Le Coordonnateur spécial se tiendra en contact constant avec les institutions spécialisées et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs.

4. M. AL-KIDWA (Observateur permanent de la Palestine) dit que l'application de l'accord entre l'OLP en tant que représentant légitime du peuple palestinien et le Gouvernement israélien se poursuit sans heurts. La force de police palestinienne a été mise en place et l'autorité palestinienne fonctionne normalement et ses activités se développent de jour en jour. Néanmoins, certains points devraient faire l'objet de nouvelles négociations, notamment la démarcation de la région de Jéricho, le stationnement de la police palestinienne sur le pont de la route reliant Jéricho à la Jordanie et le statut des détenus palestiniens, dont la plupart sont toujours emprisonnés. Les tâches les plus importantes consistent à entamer le plus tôt possible les négociations sur un deuxième accord afin d'étendre l'autonomie au reste de la Cisjordanie et de conclure un accord concernant la tenue d'élections générales avec la participation des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est.

5. Malheureusement, la Déclaration de principes du 4 mai n'a pas été pleinement appliquée. Il n'a pas été possible d'organiser des élections en juillet, comme prévu, en raison d'un différend concernant la région de Jéricho. Par ailleurs, Israël n'a pas délégué son autorité dans certains domaines prévus dans la Déclaration de principes, en dépit du fait que cette autorité aurait dû être assumée par les Palestiniens lors du transfert de l'autorité à Gaza et à Jéricho. L'Observateur permanent espère néanmoins que les négociations sur la question du deuxième accord de mise en oeuvre seront fructueuses.

6. Une autre question importante est celle de l'assistance que la communauté internationale, et en particulier la communauté des donateurs, a promise à la Palestine. Ainsi, des contributions de 2,4 milliards de dollars ont été annoncées sur une période de cinq ans, dont 1,2 milliard pour les trois premières années. Mais, alors que cette assistance reflète la volonté de la communauté internationale d'aider la Palestine à mettre en place son autorité dans le cadre de l'édification de son État, les sommes reçues ont été inférieures au montant attendu. Bien que certains doutent que les Palestiniens

/...

soient capables d'assumer l'autonomie, la délégation palestinienne considère que la Palestine est tout à fait prête et que la Banque mondiale et la communauté internationale auraient pu faire davantage pour améliorer la situation. Toutefois, du fait qu'il s'agit d'une assistance volontaire, on ne peut condamner cette carence. Il s'agit néanmoins d'une question importante, en particulier dans la bande de Gaza où le chômage a atteint 40 à 45 % et où la puissance occupante a complètement détruit l'infrastructure locale. Le peuple palestinien est optimiste en ce qui concerne l'avenir de l'accord de paix et bénéficie des avantages de la nouvelle situation, notamment en matière de sécurité, mais il n'a jusqu'à présent constaté aucune amélioration dans sa situation économique. La délégation palestinienne espère que les pays donateurs accéléreront le processus de transfert de l'aide.

7. L'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution positive à la situation de la Palestine. Le Secrétaire général a demandé la tenue d'une réunion interinstitutions pour assurer un maximum de coordination entre les institutions concernées des Nations Unies et a nommé un coordonnateur spécial des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le territoire, en la personne de l'Ambassadeur Roed Terje Larsen de Norvège. Mais les activités de l'Organisation et celles du Coordonnateur spécial ne doivent pas se limiter à Gaza et à Jéricho, ni même à la Cisjordanie et à Gaza; elles doivent être étendues à l'ensemble du territoire occupé et l'Organisation des Nations Unies doit être liée par la position politique claire adoptée sur cette question par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La délégation palestinienne se félicite de la Déclaration de Washington récemment signée par la Jordanie et Israël et espère qu'elle permettra d'avancer vers la conclusion d'accords entre Israël d'une part, et les Gouvernements syrien et libanais d'autre part. Toutefois, elle émet de sérieuses réserves sur la section B 3) de la Déclaration de Washington. Jérusalem demeure partie intégrante du territoire occupé, comme l'ont maintes fois répété le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. L'Observateur permanent remercie le Président et le Comité pour leur appui et la solidarité qu'ils ont manifestée au peuple palestinien et remercie également les gouvernements qui ont apporté leur aide aux activités du Comité, et notamment le Canada, qui a accueilli la dernière réunion des organisations non gouvernementales d'Amérique du Nord.

8. Le PRÉSIDENT exprime l'espoir que la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, apporteront l'aide qu'ils ont promise pour le développement des territoires occupés de Gaza et de Jéricho, et que la Déclaration de Washington marquera une étape décisive sur la voie de la paix au Moyen-Orient.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES PAYS NON ALIGNÉS, LES RÉUNIONS DE L'OUA, LE SÉMINAIRE SUR LE COMMERCE PALESTINIEN ET LES BESOINS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS DU PEUPLE PALESTINIEN ET LE COLLOQUE RÉGIONAL D'ONG POUR L'AMÉRIQUE DU NORD SUR LA QUESTION DE PALESTINE

9. Le PRÉSIDENT dit qu'il a participé à la onzième Conférence ministérielle des pays non alignés, tenue au Caire du 31 mai au 3 juin 1994. La question de Palestine figure toujours à l'ordre du jour des conférences ministérielles auxquelles participe l'OLP, et le Mouvement des pays non alignés a créé un comité spécialement chargé de suivre la question de Palestine. Il appelle

l'attention sur les documents finals de la Conférence ministérielle dans lesquels les ministres ont renouvelé leur soutien au processus de paix en Palestine et estimé que d'importants progrès ont été réalisés.

10. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est réunie du 13 au 15 juin 1994 à Tunis. L'OUA, qui a été fondée le 25 mai 1963 à la suite des luttes menées pour l'émancipation de l'Afrique, a toujours appuyé la cause de la libération dans les autres pays, notamment en Palestine. Le Président appelle l'attention sur les documents finals de la réunion qui réaffirment le soutien de l'OUA au peuple palestinien et à l'OLP, son unique représentant, sur tous les points mentionnés dans les résolutions antérieures de l'OUA. L'OUA a reconnu les progrès réalisés dans le processus de paix, en particulier l'Accord sur la Déclaration de principes conclu à Washington, et a demandé aux organisations internationales d'apporter leur soutien à la Déclaration de Washington, à l'Accord du Caire et au peuple palestinien.

11. En application des résolutions 48/158 A et 48/213 de l'Assemblée générale, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé du 20 au 22 juin 1994 à Paris, le Séminaire des Nations Unies sur le commerce palestinien et les besoins en matière d'investissements du peuple palestinien.

12. Ce séminaire, auquel ont pris part des experts palestiniens, israéliens et d'autres experts ainsi que des représentants des pays donateurs, des organismes et institutions des Nations Unies déjà engagés dans des projets dans les territoires palestiniens occupés, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui fournissent une assistance au peuple palestinien ainsi que les organes et institutions concernés des Nations Unies, a permis de procéder à un échange de vues sur divers aspects des besoins des Palestiniens dans les domaines du commerce et des investissements et d'échanger les données d'expérience acquises dans ce domaine par certains secteurs de la communauté internationale. Au total, six réunions ont été tenues auxquelles ont participé 16 experts qui ont présenté des communications sur différents aspects de la question ainsi que des représentants de 13 gouvernements et organismes qui ont fait d'importantes déclarations pendant les travaux. Le programme du Séminaire a commencé par la séance plénière sur le thème "Édifier une économie palestinienne – défi et perspectives", suivie de trois tables rondes sur les thèmes suivants : "Poser les bases du développement de l'économie palestinienne", "Investir en vue du développement : besoins des Palestiniens et grandes options" et "Promouvoir les échanges commerciaux en vue du développement : besoins des Palestiniens et grandes options". La délégation du Comité s'est félicitée de l'attachement de la communauté internationale à la Conférence de soutien à la paix au Moyen-Orient et de son désir d'apporter aux Palestiniens l'assistance dont ils avaient besoin à ce moment décisif de leur histoire.

13. Le onzième Colloque ONG pour la région de l'Amérique du Nord sur la question de Palestine ayant pour thème "La Palestine – vers une paix juste et durable; obtenir l'appui des ONG pour la coopération et le développement", s'est tenu sous les auspices du Comité, à Toronto (Canada), du 6 au 8 juillet 1994 avec la participation active du Gouvernement canadien. Le Colloque a réuni plus de 200 participants représentant 58 organisations non gouvernementales.

Quinze représentants des gouvernements ont participé aux débats en qualité d'observateurs. Lors des quatre séances plénières, des experts d'Amérique du Nord, de Palestine et d'Israël ont présenté des exposés sur la reconstruction et l'édification de la nation pendant la période transitoire, à la lumière de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. Six ateliers ont également été organisés, notamment sur les questions relatives au développement économique, à la défense des droits de l'homme et à l'expérience des femmes palestiniennes du point de vue de leur participation au développement. Les débats ont permis à la Communauté des ONG d'Amérique du Nord d'unifier, de coordonner, d'intensifier et de diversifier ses efforts et ses activités et d'accroître ainsi son assistance au peuple palestinien dans les domaines politique, social et économique ou aux divers stades de la mise en place des infrastructures nécessaires. Le Colloque a permis de développer la coopération entre les ONG canadiennes qui s'intéressent à la question et le Gouvernement canadien, ce qui revêt une importance particulière pour l'action future en faveur d'une solution juste et durable de la question de Palestine. Pour assurer la continuité tout au long de l'année, les ONG nord-américaines poursuivront la pratique qu'elles ont adoptée lors du Colloque de l'année précédente en créant des comités permanents dans les domaines qui les intéressent particulièrement : médias, droits de l'homme, développement économique, groupes religieux et femmes, exécution de projets. Elles ont à nouveau réaffirmé leur attachement aux objectifs des Nations Unies, en particulier à ceux du Comité, qui sont d'appuyer le processus de paix en cours.

14. M. Al-KIDWA (Observateur permanent de la Palestine) appelle l'attention du Comité sur une résolution relative à l'assistance au peuple palestinien adoptée à l'unanimité par le Conseil économique et social dont le paragraphe 9 suggère, compte tenu de l'évolution récente de la situation, de convoquer en 1995, sous les auspices des Nations Unies, un séminaire sur les besoins et les problèmes des Palestiniens dans les domaines administratifs, financiers et de la gestion. Il appelle également l'attention sur un projet de résolution actuellement examiné par le Conseil économique et social concernant le processus de paix au Moyen-Orient. Sa délégation n'a aucune objection contre ce projet de résolution mais estime que le Conseil n'est pas le cadre approprié pour adopter une telle résolution, étant donné son caractère purement politique.

15. Le PRÉSIDENT, parlant en sa qualité de représentant du Sénégal, dit que le paragraphe 9 de la résolution sur l'assistance au peuple palestinien permet effectivement au Comité d'organiser un séminaire sur les questions économiques. En ce qui concerne la résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient, sa délégation prend note du fait que la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine n'y voit pas d'objection.

ASSEMBLÉE INTERNATIONALE D'ONG DES NATIONS UNIES ET COLLOQUE D'ONG EUROPÉENNES
SUR LA QUESTION DE PALESTINE, GENÈVE, 29 AOÛT AU 1er SEPTEMBRE 1994

16. Le PRÉSIDENT dit que le Comité sera informé en temps utile des dispositions finales concernant la Réunion conjointe de l'Assemblée internationale d'ONG des Nations Unies et du Colloque d'ONG européennes sur la question de Palestine.

QUESTIONS DIVERSES

17. Le PRÉSIDENT informe le Comité que le séminaire et le colloque des ONG d'Amérique du Nord et des Caraïbes qui auraient dû avoir lieu à Brasilia, ont été reportés. Toutefois, le Gouvernement brésilien a accepté que le séminaire et la réunion des ONG se tiennent au cours du premier trimestre de 1995, soit à Rio de Janeiro, soit à São Paulo.

18. M. TLILI (Département de l'information), présentant une nouvelle publication du Département sur la question de Palestine intitulée "Promouvoir une culture de paix au Moyen-Orient", précise qu'elle rend compte des travaux du Colloque international à l'intention des journalistes européens sur la question de Palestine, organisé par son département du 9 au 11 juin 1993 à Londres. Des représentants des médias européens, palestiniens et israéliens ainsi que des journalistes étrangers en poste à Londres et des membres du corps diplomatique ont participé à ce colloque. Certaines parties de cette publication indiquent clairement que le Colloque a eu lieu avant la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, mais le débat de fond a dépassé le cadre de ces arrangements pour mettre l'accent sur l'idée qu'une paix réelle et durable nécessite une culture de paix supposant l'existence d'un système de valeurs général qui conduirait les citoyens du Moyen-Orient à appuyer la paix mais aussi à militer en sa faveur.

La séance est levée à 16 h 45.